**37ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(18-29 janvier 2021)**

**Etats Fédérés de Micronésie**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le lundi 18 janvier 2021 (matin)

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais tout d'abord remercier la délégation des Etats Fédérés de Micronésie pour la présentation de son rapport.

La France salue les avancées dans les Etats fédérés de Micronésie en matière de droits de l’Homme, y compris le lancement d’un programme de lutte contre les violences à l’égard des femmes, qui restent très préoccupantes.

Dans ce contexte, elle invite les autorités à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

1- Mettre tout en œuvre pour mieux protéger les femmes contre les violences domestiques, notamment en mettant en place une loi contre le viol marital ;

2- Ratifier le Pacte International sur les droits civils et politiques et son protocole additionnel pour l’abolition de la peine de mort, la Convention contre la torture et autres traitements inhumains ou dégradants et la Convention sur la protection des personnes victimes de disparitions forcées ;

3- Mettre en place des enquêtes et des poursuites contre les responsables de traite d’êtres humains et pénaliser la traite aux fins d’exploitation sexuelle à Pohnpei et Chuuk.

Je vous remercie.